

N° 2023-34 - Décision du Président

Convention de prêt de matériel musical entre l'école de musique de Haute-Tarentaise et le collectif mineurs de fond dans le cadre du festival des Pantomines

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention, annexée à la présente décision, relative au prêt de matériel musical entre l'école de musique de Haute-Tarentaise et le collectif mineurs de fond dans le cadre du festival des Pantomines.

ARTICLE 2 – La convention est conclue pour la période du mardi 8 août 2023, au mercredi 16 août 2023.

ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 4 – Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Séez, le 27 juin 2023

Yannick AMET
Président





Convention de prêt



Ecole de Musique Communauté de Communes de Haute Tarentaise

-
Festival des Pantomines – Collectif Mineurs de fond

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désigné sous le sigle CCHT.
D'une part

ET

Le Collectif Mineurs de fond, qui organise le Festival des Pantomines, représenté par sa présidente, Madame Violette GILLET, dûment habilitée,
D'autre part

ARTICLE 1 – Prêt d'instruments et de matériel de sonorisation

L'Ecole de Musique de Haute Tarentaise met à disposition pour les besoins du Festival des Pantomines, le matériel désigné ci-dessous :

MICROS

3 SM57

3 SM58

3 AKG C430

2 SE8

2 micro HF Shure

1 malette 7 micros batterie LD systems

CÂBLES

6 XLR 30cm

35 câbles XLR

6 câbles jack
5 multiprises
5 rallonges
2 tourets

AMPLIS

1 ampli basse Hartke

PIEDS

2 pieds micros droits
8 pieds de micros perches
3 petits pieds de micro perchette
4 pieds enceintes
1 pied croix de clavier
1 pied micro grosse caisse
1 stand guitare simple
1 pupitre

SONO

1 console Allen & Heath QU24
1 console allen&heath Zed16fx
4 enceintes Yamaha DXR10
1 enceinte Yamaha DXS12
2 enceintes Yamaha DXR12
2 enceintes Yamaha DXS15
1 enceinte wedge berhinger
1 enceinte wedge berhinger
1 multi-paires touret 50m (RJ45)
50m passages de câbles alu
1 patch boitier de scène QU24
1 multi-paires éclaté 8/10m (12/4)
4 D.I. mono
1 D.I. stéréo

INSTRUMENT

Batterie Grestch

PEDALIER

préampli basse Eden

TRANSPORT

flight de pieds à roulettes

ARTICLE 2 – Modalités du prêt

La présente convention est conçue pour la durée du festival et de sa préparation.

Le matériel sera enlevé par l'équipe du Festival, le mardi 8 Août 2023
et restitué mercredi 16 Août 2023.

Ce matériel est placé sous la responsabilité du Collectif Mineurs de fond.

Il devra être restitué dans l'état dans lequel il a été prêté. Tout élément non restitué ou
détérioré sera facturé.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires

Le Festival des Pantomines – Collectif Mineurs de fond :
Madame Violette GILLET, présidente

A Villaroger ,le 27/06/2023



La Communauté de Communes de Haute Tarentaise :
Monsieur Yannick AMET, Président

A ,le